



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

AVIS AU PUBLIC

Révision du périmètre du Site Patrimonial Remarquable et création des Périmètres Délimités des Abords de Perros-Guirec

Enquête publique unique

Arrêté préfectoral du 24 mars 2022

En application du code de l'environnement, et à la demande du directeur régional des affaires culturelles de Bretagne, il sera procédé, du **mardi 19 avril à 08h30 au vendredi 20 mai 2022 à 16h30**, soit durant 32 jours consécutifs, à une enquête publique unique sur le projet de révision du périmètre du site patrimonial remarquable et création des périmètres délimités des abords sur la commune de Perros-Guirec, siège de l'enquête.

Mme Maryvonne MARTIN, juriste, a été désignée par le tribunal administratif de Rennes, en qualité de commissaire enquêtrice pour conduire cette enquête unique.

Le dossier d'enquête sera consultable :

- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Perros-Guirec, où chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

- sur le site Internet de la mairie de Perros-Guirec : <http://ville.perros-guirec.com>

- sur le site Internet de la préfecture <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Les observations et propositions du public pourront être adressées durant toute la durée de l'enquête du **mardi 19 avril à 08h30 au vendredi 20 mai 2022 à 16h30**, à Mme Maryvonne MARTIN, commissaire enquêtrice :

- par écrit sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Perros-Guirec,

- ou par courrier à son attention, à la mairie de Perros-Guirec, Place de l'Hôtel de Ville - BP 147 – 22700 PERROS-GUIREC,

- ou par courriel à son attention également et en précisant en objet « enquête publique modification des périmètres du SPR et des PDA de Perros-Guirec », à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

Ces contributions reçues par messagerie électronique du **mardi 19 avril 2022 à 08h30 au vendredi 20 mai 2022 à 16h30**, seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/modification-périmètres-SPR-et-PDA-Perros-Guirec>

Par ailleurs, la commissaire enquêtrice recevra, les observations et propositions du public à la mairie de Perros-Guirec, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- le mardi 19 avril, de 9h00 à 12h00
- le mercredi 27 avril, de 13h30 à 17h00
- le vendredi 20 mai, de 13h30 à 16h30

Les contributions écrites recueillies à cette occasion ainsi que les observations et propositions du public transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête par la commissaire enquêtrice et consultables au siège de l'enquête.

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies et donnera ses conclusions motivées et personnelles.

Copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera déposée en mairie de Perros-Guirec et à la préfecture des Côtes d'Armor pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Toute personne pourra en demander communication. Elle sera également mise en ligne sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

A l'issue de la procédure, la modification du périmètre du site patrimonial remarquable et la création des périmètres délimités des abords de Perros-Guirec seront prononcées par décision de la ministre chargée de la culture.